



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-035

*** * ***

Objet :

Demande de subvention au Conseil Départemental 34.
Aménagement de l'avenue Foch

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le 26 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier - MATEO Amélie – CONTRERAS Sylvie (arrivée à 18 h 40) – GOMEZ René (arrivé à 18 h 40)

Pouvoirs : LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice - LEROY Annie à FALZON Serge – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à COLOMBIER François - DEJEAN Anne Marie à GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie

Absents : SUQUET Maguelonne – LECOMTE Olivier

Convocation du 20 Mars 2019

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de procéder à des travaux d'aménagement de l'avenue Foch aux abords du groupe scolaire, afin d'assurer la sécurité des élèves et de faciliter l'accès du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite, tout en fluidifiant la circulation des véhicules.

Les effectifs des élèves qui fréquentent l'établissement sont en hausse permanente et la réalisation de ces aménagements est primordiale.

Les travaux consistent en :

- La mise en place de barrières de caniveaux, de potelets, de bornes en pierre
- La reprise de la structure de chaussée et de son revêtement
- La construction d'une rampe PMR et la réfection des trottoirs
- La réalisation d'un parvis en béton désactivé
- La création de dépose-minutes
- La reconstruction d'un mur de clôture

Les travaux d'aménagement sont estimés à ce jour à 210 000 € TTC. Il convient, pour mener à bien ce projet, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous soutenir dans cette démarche.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (Unanimité)**

- ✓ charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention la plus élevée possible pour les travaux de l'aménagement de l'avenue Foch auprès des collectivités susceptibles de nous aider.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, Jean-François SOTO.